

# Avis de course



## Les 3 jours d'Armor

Du 30 mai au 1<sup>er</sup> juin 2019

*Epreuve comptant pour :*

*Le Trophée Habitable 2019 - CCI 22- Ports des Côtes d'Armor*

### Programme

**Mercredi 29 mai : De 17H à 19H contrôle des inscriptions au club YCVA + briefing à 20 h**

**Jeudi 30 mai: 7H30 Signal d'avertissement proche bouée La Dahouet puis départ vers Jersey**

**Vendredi 31 mai : journée libre à Jersey**

**Samedi 1 juin : Saint-Hélier/Port de Dahouët**



### Les flottes :

La flotte des Trophées est répartie en deux catégories :

- **Grande Course - Ailes Marines** : bateaux dont le groupe OSIRIS net est supérieur ou égal à 18
- **Course – Groupe CCI** : bateaux dont le groupe OSIRIS net est inférieur ou égal à 20

## La course

La régata dure 3 jours du jeudi 30 mai 2019 au samedi 1<sup>er</sup> juin 2019 ; elle comporte 2 manches au large entre Dahouet /Jersey/Dahouet .

## La convivialité

Afin que les concurrents restent concentrés sur l'essentiel, la course et la convivialité, un repas facultatif et payant est prévu au Yacht Club de St Hélier le vendredi 31 mai à 20 H (à réserver à l'inscription). Un pot au port de St Hélier est prévu le vendredi soir à 19H avec Briefing. ; enfin le repas de clôture se déroulera le samedi soir ainsi que la remise des prix au Yacht club du Val André.

## Les règles de course

La course est régie par les règles de course à la voile (RCV 2017-2020), les règlements de la formule OSIRIS Habitables de la FF Voile en vigueur, le règlement du trophée habitable 2019-CCI 22 Ports des Côtes d'armor, l'avis de course, les instructions de course et leurs éventuels avenants. En cas de litige, chacun de ces règlements prévaut sur le précédent.

## La sécurité

La course est ouverte aux bateaux armés pour un éloignement au-delà de six milles d'un abri. VHF obligatoire (**canal 77**) et autonomie moteur de la durée de la course.

## Les équipages

Les coureurs sont obligatoirement licenciés à la FFV (licence annuelle ou temporaire + signée médecin)

## Le classement

Le classement de chaque course sera établi en temps compensé avec attribution de points. Le classement général sera déterminé au total des points attribué dans chaque course.

## L'inscription

Les droits d'inscription couvrent l'organisation de la course, **les droits de port à St Hélier** et les cocktails de bienvenue.

	Voiliers jusque 8.50 M	Voiliers de plus de 8.50 M
Droits d'inscription	140 €	150 €

***Se munir de votre certificat de jauge pour les inscriptions.***

Les fiches d'inscription, les instructions de course et leurs annexes seront disponibles sur notre site Internet : [ycva.fr](http://ycva.fr)

Pour vous préinscrire, il suffit de remplir la fiche d'inscription (disponible sous format Excel) et de nous la renvoyer à [ycva@orange.fr](mailto:ycva@orange.fr)

**Les places au port de Dahouet seront gratuites à partir du dimanche 26 mai jusqu'au 2 juin inclus.**

*Merci de prévenir la Capitainerie de votre arrivée!*

### ***Renseignements et inscriptions***

**Yacht Club du Val André**

**BP 43**

**22370 Pléneuf Val André**

**Tél : 02 96 72 21 68 ou 06 14 71 00 31**



*Mail:*[ycva@orange.fr](mailto:ycva@orange.fr)*site WEB:* [ycva.fr](http://ycva.fr)